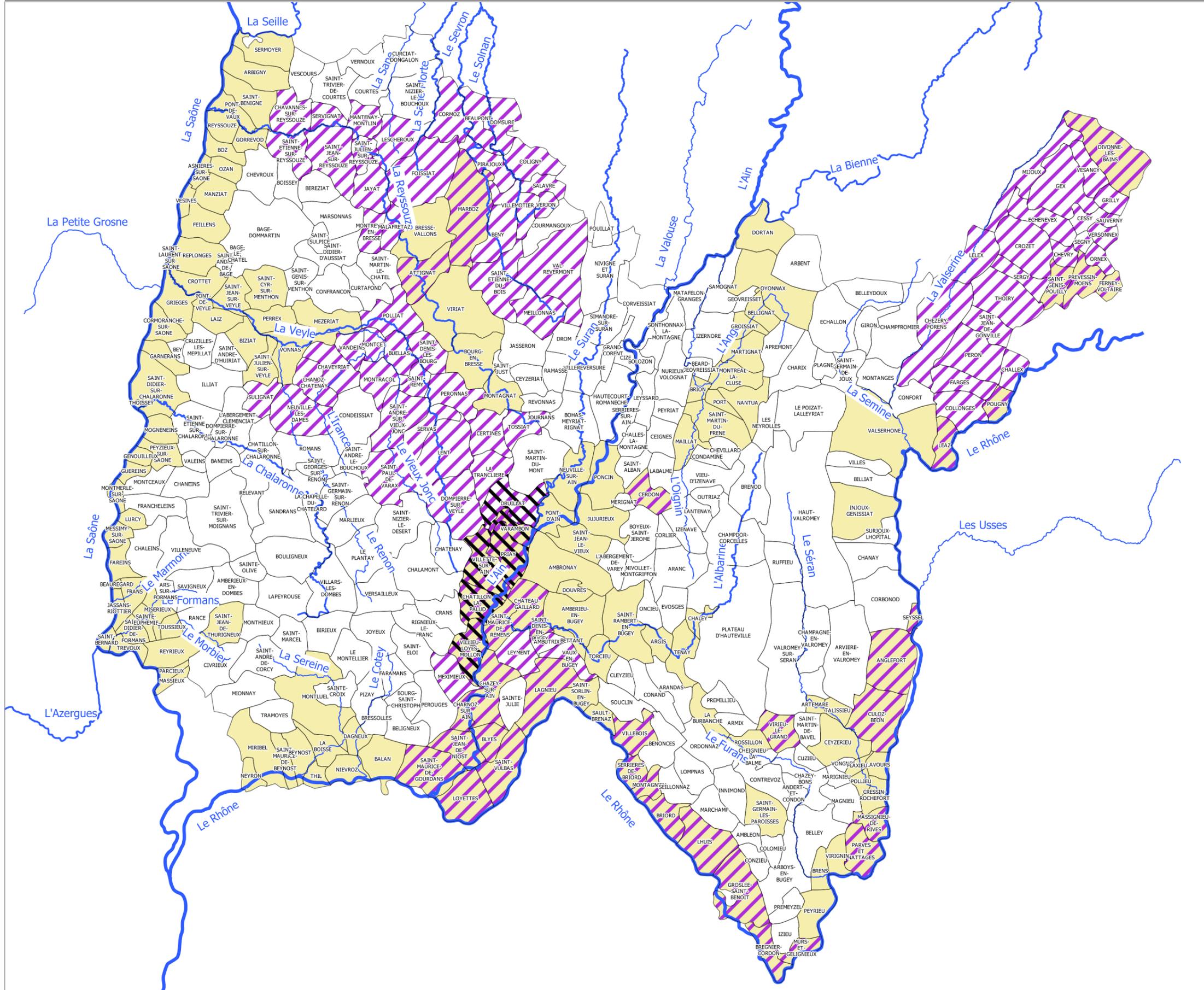


Risques naturels - Etudes d'aléas portées à connaissance et études en cours au 1er septembre 2023

Département de l'Ain



Limites communales
 PSS et PPR en cours ou approuvés
Cours d'eau

Etudes non intégrées aux PPR approuvés
 Etude portée à connaissance (PAC*)
 Etude portée à connaissance (PAC*) + étude en cours sur d'autres aléas
 Etude en cours

* PAC : porter à connaissance du préfet au titre des articles L.132-2 et R.132-1 du code de l'urbanisme
 Les études non-portées à connaissance mais diffusées hors procédure PAC doivent également être prise en compte dans les décisions d'urbanisme.

